



## Information sur la naturalisation

Par **salim**, le **27/05/2012** à **12:18**

Bonjour,  
Résident en France de nationalité algérienne  
ma question est la suivante  
dans le cadre de dépôt de la nationalité française  
je voudrais savoir est-ce que je peux et j'ai le droit de déposer et est-ce qu'il n'y a pas de  
risque de refus vu que il y a une interruption de séjour  
mes données/  
arrivé en France en 2002 en qualité d'étudiant  
2006-2008 : interruption de séjour (QTF) pour motif échec d'études  
pendant l'interruption j'ai pu valider 2 diplômes universitaires  
régulariser en 2008 avec l'association CIMADE  
je possède actuellement d'un titre de séjour : vie privée et familiale  
je suis en CDI depuis février 2009 en qualité de directeur adjoint (super marché)

merci d'avance  
dans l'attente de votre part, veuillez accepter mes profonds respects.